

**PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL - 02 JUILLET 2021**

**16 H – MAISON DE LA TRUFFE – CUZANCE**

**Sont présents** : Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Annie CAVIER, Gaeligie JOS, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Alain LALBIAT.

**Représentés** : Guy MISPOULET par Jean Luc LABORIE, Christian DAURAT par Michel LEVET

**Absents excusés** : Gabrielle COLLIGNON - Olivier VITRAC

**Assistait à la séance** : M. J. BAULT Suppléant Commune de CREYSSE

**Secrétaire de séance** : Annie CAVIER

**Date de la convocation** : 23 Juin 2021

---

M. Jean-Luc LABORIE, Président, remercie les délégués présents ;

Il expose ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 26 Mai 2021
- Décision Modificative N° 1 – 2021
- SMECMVD - COMMUNE DE MARTEL : Location bureau et mise à disposition personnel
- Délibérations Conventions de maîtrise d'œuvre :
  - "réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir d'eau potable de Parriche "
  - "raccordement de l'antenne du Moulin de Carloux sur l'alimentation du réservoir de Caviale"
  - "Commune de Lachapelle-Auzac - mise en place d'un surpresseur au réservoir de Pimpeyre"
- Souscription Emprunt
- Recrutement Ingénieur
- Prestation de service pour l'exploitation des Scanneaux
- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour en complétant le point « recrutement ingénieur » ; en effet 3 candidats ont été auditionnés et une ingénieure a été retenue. Il s'agit de Mme Mireille BOURRASSE. Les 2 autres candidats disposaient d'expérience professionnelle, technique et étaient également disponibles rapidement.

Mme Mireille BOURRASSE en plus des connaissances techniques, dispose d'une bonne connaissance de notre territoire.

Monsieur le Président propose donc de :

- modifier le tableau des effectifs
- mettre en place le temps partiel
- adapter le RIFSEEP à la filière technique

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

*Arrivée de M. P. CASTANET à 16 H 22.*

M. J-L LABORIE rappelle que cet emploi permettra d'accompagner le S.M.E.C.M.V.D. lors :

- de la mise en place du schéma directeur,
- de la préparation et du suivi de la procédure de D.S.P. (délégation de service public),
- des dossiers de marchés publics

*Arrivée de Mme G. JOS à 16 H 27.*

M. G. FLOIRAC rappelle les connaissances techniques, administratives et la présence de Mme M. BOURRASSE sur les anciens syndicats.

M. Jean DELVERT fait part des économies que cela amènera, sur les frais d'études notamment.

Mme G. JOS indique que ce recrutement sur ce poste est possible, grâce à la création d'un « grand » syndicat et qu'il faut poursuivre en ce sens.

Tableau effectif du personnel du SEMCMVD (DE 2021\_07\_007)

Dans le prolongement du recrutement d'un ingénieur territorial, et de la démission de l'adjoint administratif principal de 2ème classe (effectuant 4 H par semaine) à compter du 30 Juin 2021, le Conseil Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

– PREND ACTE de l'effectif du personnel suivant :

- ❖ 1 agent titulaire à temps complet Grade Ingénieur Principal Territorial
- ❖ 1 agent titulaire à temps complet Grade d'adjoint administratif territorial principal 1ere classe

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Mise en place du temps partiel (DE 2021\_07\_008)

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place le temps partiel dans la collectivité, Il expose les différents types de temps partiel et les modalités et propose d'instituer le temps partiel dans les conditions suivantes :

<b>1) Définir le ou les type(s) de temps partiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ sous réserves des nécessités de services</li> <li>❖ <u>de droit</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant.</li> <li>b) à l'occasion de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.</li> <li>c) pour donner des soins, à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.</li> <li>d) pour les personnes handicapées relevant de l'article L5212-13 du Code du Travail, après avis du Service Médecine Préventive.</li> </ul> </li> </ul>
<b>2) Définir les bénéficiaires</b>	<u>Les agents</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ stagiaires</li> <li>❖ titulaires à temps complet</li> <li>❖ contractuels de droit public comptant, au moins, 1 an d'ancienneté à temps complet</li> </ul>
<b>3) Définir la durée de l'autorisation</b>	Le temps partiel est accordé par période comprise entre 6 mois et 1 an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction et dans la limite de 3 ans. Au-delà de 3 ans, le renouvellement du temps partiel nécessite une demande et une décision expresse.
<b>4) Définir la quotité du temps partiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ sous réserves des nécessités de services, la quotité de temps de travail peut être comprise entre 50% et 100% de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein.</li> <li>❖ de droit, la quotité de temps de travail peut correspondre à 50, 60, 70 ou 80% de la durée hebdomadaire du service d'un agent à temps plein.</li> </ul>
<b>5) Définir l'organisation du travail à temps partiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ quotidien</li> <li>❖ hebdomadaire</li> <li>❖ mensuel</li> <li>❖ annuel</li> </ul>

#### La réintégration :

- ❖ à terme : à l'issue d'une période de service à temps partiel, l'agent sera admis à réintégrer à temps plein, ou à défaut, un emploi correspondant à son grade.
- ❖ avant terme : sur demande de l'agent, fonctionnaire ou contractuel, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Toutefois, la réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave, tel une diminution importante de revenus ou un changement de situation familiale.

#### Les modifications d'exercice du temps partiel :

- ❖ sur demande de l'agent, fonctionnaire ou contractuel, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée.

**Après délibération, le Conseil Syndical décide d'instituer le temps partiel dans la collectivité.**

#### **Complément - Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) - Filière technique (DE 2021 07 009)**

**VU** l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 Avril 2021 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel (S.M.E.C.M.V.D.)

**VU** le tableau des effectifs du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (S.M.E.C.M.V.D.)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le RIFSEEP a été instauré par délibération du 07 Mai 2021, (applicable à compter du 15 Mai 2021) dans la Collectivité.

Il indique qu'il convient d'en déterminer les critères d'attribution pour le cadre d'emploi : Ingénieur territorial

Ce régime indemnitaire sera mis en place, au profit des agents titulaires, stagiaires détachés pour stage de la filière technique.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Approbation PV séance du 26 Mai 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 26 Mai 2021.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose de désigner Madame Annie CAVIER qui accepte.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Décision modificative - N° 1 (DE 2021 07 001)**

M. Guy FLOIRAC Vice-Président en charge des finances, expose au Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'effectuer une Décision Modificative au Budget 2021 afin de régulariser les écritures suite :

- au compactage des prêts
- à la régularisation des écritures (résultat exercice) de l'intégration du VIGNON EN QUERCY au sein du BLAGOUR
- de l'annulation des écritures de rattachements :
  - + Intérêts Courus Non Echus,
  - + produits de l'ancien Syndicat MVD et MARTEL
- de la régularisation du transfert de TVA de l'ancien Syndicat des Eaux du Doux

il propose donc les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
66111	Intérêts réglés à l'échéance		5 660.00
6688	Autre		14 320.00
678	Autres charges exceptionnelles		59 750.00
627	Services bancaires et assimilés		3 280.00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	75 050.00	
778	Autres produits exceptionnels	7 960.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>83 010.00</b>	<b>83 010.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
166	Refinancement de dette		564 010.00
166 (041)	Refinancement de dette		23 992.00
2762 (041)	Créances transfert droit déduct° TVA		2 142.00

2031 - 900 (Réalimentation Causses de MARTEL)	Frais d'études		23 990.00
1641 (041)	Emprunts en euros	23 992.00	
2315 (041)	Installat°, matériel et outillage techni	2 142.00	
166	Refinancement de dette	588 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>614 134.00</b>	<b>614 134.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>697 144.00</b>	<b>697 144.00</b>

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

SMECMVD - COMMUNE DE MARTEL : Location bureau et mise à disposition personnel (DE 2021 07 002)

M. G. FLOIRAC rappelle que la Commune de MARTEL met à disposition du S.M.E.C.M.V.D. un local à usage de bureau situé au 1<sup>e</sup> étage du secrétariat de la mairie depuis le 1er Janvier 2021 pour un loyer de 300 € + 50 € pour charges par mois.

Concernant le ménage du local, une mise à disposition d'un agent communal de la Commune de Martel à raison de 1 heure par semaine est effective depuis le 1er Mars 2021.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de signer une convention de mise à disposition pour le local et une pour la mise à disposition de l'agent.

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

M. J-Luc LABORIE informe le Conseil Syndical de l'attribution de la DETR 2021 pour :

- programme 2020 – Martel et St Denis les Martel Renouvellement réseau eau potable les Landes - au taux de 30 % (arrêté du 08/06/2021)
- le Vignon en Quercy – les 4 Routes – Route de Brive - au taux de 30 % (arrêté du 08/06/2021)

Il fait part de sa satisfaction, les demandes de DETR ayant été acceptées dans le cadre du plan de relance.

M. G. FLOIRAC précise que seule la DETR pour l'ancien syndicat des Eaux du Doux est inscrite au Budget 2021.

**Convention Maîtrise œuvre - "réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir d'eau potable de Parriche - MARTEL" (DE 2021 07 003)**

M. Michel LEVET Vice-Président expose à l'Assemblée la convention à signer avec le Bureau d'Etudes DEJANTE Eau & Environnement - Quercy - la Mole 46400 ST CERE pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la "réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir d'eau potable de Parriche - MARTEL».

Le montant du forfait de rémunération s'élève à 1 100.00 € H.T

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Convention de maitrise d'œuvre - "raccordement de l'antenne du Moulin de Carloux sur l'alimentation du réservoir de Caviale» - BORREZE (DE 2021 07 004)**

M. M. LEVET expose à l'Assemblée la convention à signer avec le Bureau d'Etudes DEJANTE Eau & Environnement - Quercy - la Mole 46400 ST CERE pour le marché de maitrise d'œuvre concernant le "raccordement de l'antenne du Moulin de Carloux sur l'alimentation du réservoir de Caviale" - Commune de BORREZE.

Le montant du forfait de rémunération s'élève à 3 600.00 € H.T

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Convention de maitrise d'œuvre - "Commune de Lachapelle-Auzac - mise en place d'un surpresseur au réservoir de Pimpeyre" (DE 2021 07 005)**

M. M. LEVET expose à l'Assemblée la convention à signer avec le Bureau d'Etudes DEJANTE Eau & Environnement - Quercy - la Mole 46400 ST CERE pour le marché de maitrise d'œuvre concernant " la mise en place d'un surpresseur au réservoir de Pimpeyre" « Commune de Lachapelle-Auzac ».

Le montant du forfait de rémunération s'élève à 2 950.00 € H.T

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Souscription Emprunt auprès du C.A.N.M.P (DE 2021 07 006)**

M. G. FLOIRAC rappelle au Conseil Syndical le besoin de financement prévu au budget 2021, de 1 000 000 € pour financer des travaux sur le réseau.






Une consultation a été lancée.

**Ont été consultés** : CANMP – BANQUE POSTALE – BANQUES DES TERRITOIRES – CAISSE D'ÉPARGNE – BANQUE POPULAIRE

**Ont répondu** : CANMP – BANQUE POSTALE – BANQUES DES TERRITOIRES

les propositions reçues ont été étudiées lors du Bureau du S.M.E.C.M.V.D. du 28 Juin.

M. G. FLOIRAC propose de souscrire cet emprunt auprès du CANMP aux conditions suivantes :

 Durée :	<b>180 mois</b>
 Échéance :	<b>constante</b>
 Périodicité :	<b>trimestrielle</b>
 Taux fixe :	<b>0.67 %</b>
 Frais dossier :	<b>0.10 %</b>

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Prestation de service pour l'exploitation du Puits des Scanneaux (DE 2021 07 010)**

Monsieur le Président présente le projet de convention à signer avec la SAUR concernant la prestation de service pour l'exploitation du Puits des "Scanneaux".

Il rappelle qu'en 2011, celle-ci n'a pas été intégrée au contrat d'exploitation du service de distribution de l'ancien S.I.A.E.P. de Martel; il avait été décidé de contractualiser une prestation de service pour les Scanneaux tout en gardant le puits des Scourtils dans la partie distribution dans le contrat de D.S.P. avec la SAUR.

Le prochain contrat d'exploitation intégrera toutes les ressources et services de distribution du S.M. Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne.

Monsieur le Président propose donc de signer la convention d'exploitation du puits des Scanneaux pour les années 2021 et 2022.

***Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **Informations et Questions diverses**

#### **Ouvrages : Présentation par M. M. LEVET Vice-Président**

##### Opération Réalimentation Causes de Martel :

- ✓ Nouveau bornage à prévoir lieu-dit « PUY D'ARQUIE » à MARTEL
- ✓ Parcelles MALEPIQUE et LE TREL Commune de MARTEL : achats à CAUVALDOR

##### Problème de dégradation de surface du génie civil dans les bâches de reprise de la station de GOURDOU – Commune de ST-SOZY :

- ✓ un courrier a été adressé au BET DEJANTE le 30 Juin

##### Station du Marais – Commune de CAVAGNAC « traitement de la turbidité »

- ✓ Dalle coulée jeudi 24/06/2021
- ✓ Arbres à couper rapidement
- ✓ Bâche installée début septembre
- ✓ Poteau électrique : intervention le 03/08/2021

#### **Périmètre de protection, qualité de l'eau : Présentation par M. J-V FEIX Vice-Président**

**Analyses Eau : ESA Métalochlore renforcés** (métolachlore ESA (ESA-MTC) et du métolachlore OXA (OXA-MTC) qui sont des métabolites du S-métolachlore (S-MTC), un herbicide utilisé sur maïs, colza tournesol et sorgho)

- ✓ un courrier a été envoyé le 25 Juin 2021 à l' A.R.S concernant la surveillance renforcée des phytosanitaires dans les eaux distribuées

#### **Problématique des conduites à risque C.V.M. (chlorure de vinyle monomère)**

- ✓ repérage des canalisations avant le 1<sup>er</sup> Mai 2023 – analyses jusqu'à Mai 2024 puis 3 ans pour corriger
- ✓ le schéma directeur va nous permettre ce repérage
- ✓ l'impact pourrait être moins important qu'indiqué

Mme Annie CAVIER interroge sur le problème de conductivité de l'eau présente à la station de Gourdou – ST SOZY.

M. J-V. FEIX répond que celui-ci est toujours présent. Les travaux d'interconnexion permettront un mélange des eaux et ainsi une qualité de l'eau encore meilleure ; il est toutefois à noter que nous disposons de ressources de qualité.

#### **Suivi des travaux : Présentation par M. D. DELBREIL Vice-Président et M. P. CASTANET Conseiller délégué**

Vendredi 9 Juillet : réception des travaux :

- ✓ Commune de Creysse – Secteur du Moulin

- ✓ Commune de Pinsac – Secteur de Miramond
- ✓ Commune de Pinsac – Secteur de Pomarède
- ✓ Puis une visite est prévue sur le chantier de Lachapelle Auzac – Secteur de Lamothe.

Lundi 19 Juillet 2021, à 14H30, à la Mairie de Martel : réunion de préparation concernant les travaux :

- ✓ territoire de l'ancien SIAEP de la MVD – Commune de Saint Sozy
- ✓ territoire de l'ancien Syndicat des Eaux du DOUX – Commune de Cavagnac – Secteur de Champ de Gane

**Site internet SMECMVD : Présentation par M. Jacques BOULONNE Conseiller délégué**

- ✓ présentation du site en cours de réalisation,
- ✓ il est demandé aux Conseillers titulaires et suppléants de fournir une photo d'identité pour mise en ligne du trombinoscope sur le site internet.

M. J-Luc LABORIE indique que le prochain Conseil Syndical sera programmé début Septembre 2021.

M. le Président lève la séance 18 H 05

La Secrétaire de séance

Annie CAVIER